

MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
ET PROFESSIONNEL



Secrétariat Général

COMMUNIQUE DE PRESSE

Depuis bientôt trois (3) ans, **Monsieur le Président de la République, Chef de l'État, S.E Ali BONGO ONDIMBA** a décidé de l'augmentation des allocations d'études des jeunes scolarisés au Gabon et à l'étranger. En plus de la valorisation des taux de bourses, d'autres mesures contribuent depuis deux (2) ans, à la mise en œuvre des modalités d'orientation, de réorientation scolaire et universitaire en lieu et place des exclusions scolaires et de suppressions de bourses.

Alors que ces mesures décidées par la plus Haute Institution sont en vigueur dans le but d'améliorer les conditions de scolarisation de la jeunesse de notre pays, depuis le 08 Janvier 2015, un message circule à travers les téléphones et les réseaux sociaux, faisant état d'un faux décret qu'aurait proposé **Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement** à la signature de **Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'État**, lequel supprimerait le paiement des bourses aux élèves des lycées et collèges du Gabon, pour payer la Prime d'Incitation à la Performance accordée aux agents publics.

Madame le Ministre de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Technique et Professionnel qui dénonce une dangereuse manœuvre destinée à jeter les élèves dans la rue, affirme qu'il n'existe aucun décret supprimant l'attribution des bourses scolaires qui sont un droit absolu visant à alléger les charges des parents.